

Tout le monde		Partout		Tout le temps		CARTE DE PAIEMENT	
IMMATRICULATION	DEPT.	ARRT.	SERVICE	JOUR	MOIS	153456789	

CONTRAVENTION À L'ARRÊT OU AU STATIONNEMENT
LA CONTRAVENTION RELEVÉE À VOTRE ENCONTRE EST DANS LE CAS SUIVANT :

	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE MAJORÉE
CAS N° 1	11 €	15 €
<input checked="" type="checkbox"/> CAS N° 2	35 €	45 €
CAS N° 3	68 €	90 €
CAS N° 4	136 €	180 €

PAIEMENT OU CONTRAVENTION PAR PROCÉDURE AU VERSO

- Y'en a marre ! -
quand le stationnement
est non-génant, la tolérance
est indispensable

Prochaine action :

Samedi 1er février, RV 14H esplanade du chateau de Vincennes
Faites passer le mot, tous les deux-roues sont concernés

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

PAIEMENT PAR CHÈQUE ou PAIEMENT PAR TIMBRE-AMENDE : EMPLACEMENT RÉSERVÉ À LA "PARTIE À ENVOYER" DU TIMBRE-AMENDE <small>(UN SEUL TIMBRE-AMENDE, PAS DE TIMBRE FISCAL)</small>	TIMBRE-POSTE TARIF LETTRE
---	------------------------------

DESTINATAIRE

**Mairie de Paris
&
Préfecture
de Police**

Motards, Scootards
Regroupez-vous,
défendez-vous :
Fédération Française
des Motards en Colère
www.ffmc75.net

Tout le monde		Partout		Tout le temps		CARTE DE PAIEMENT	
IMMATRICULATION	DEPT.	ARRT.	SERVICE	JOUR	MOIS	153456789	

CONTRAVENTION À L'ARRÊT OU AU STATIONNEMENT
LA CONTRAVENTION RELEVÉE À VOTRE ENCONTRE EST DANS LE CAS SUIVANT :

	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE MAJORÉE
CAS N° 1	11 €	15 €
<input checked="" type="checkbox"/> CAS N° 2	35 €	45 €
CAS N° 3	68 €	90 €
CAS N° 4	136 €	180 €

PAIEMENT OU CONTRAVENTION PAR PROCÉDURE AU VERSO

- Y'en a marre ! -
quand le stationnement
est non-génant, la tolérance
est indispensable

Prochaine action :

Samedi 1er février, RV 14H esplanade du chateau de Vincennes
Faites passer le mot, tous les deux-roues sont concernés

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

PAIEMENT PAR CHÈQUE ou PAIEMENT PAR TIMBRE-AMENDE : EMPLACEMENT RÉSERVÉ À LA "PARTIE À ENVOYER" DU TIMBRE-AMENDE <small>(UN SEUL TIMBRE-AMENDE, PAS DE TIMBRE FISCAL)</small>	TIMBRE-POSTE TARIF LETTRE
---	------------------------------

DESTINATAIRE

**Mairie de Paris
&
Préfecture
de Police**

Motards, Scootards
Regroupez-vous,
défendez-vous :
Fédération Française
des Motards en Colère
www.ffmc75.net

Tout le monde		Partout		Tout le temps		CARTE DE PAIEMENT	
IMMATRICULATION	DEPT.	ARRT.	SERVICE	JOUR	MOIS	153456789	

CONTRAVENTION À L'ARRÊT OU AU STATIONNEMENT
LA CONTRAVENTION RELEVÉE À VOTRE ENCONTRE EST DANS LE CAS SUIVANT :

	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE MAJORÉE
CAS N° 1	11 €	15 €
<input checked="" type="checkbox"/> CAS N° 2	35 €	45 €
CAS N° 3	68 €	90 €
CAS N° 4	136 €	180 €

PAIEMENT OU CONTRAVENTION PAR PROCÉDURE AU VERSO

- Y'en a marre ! -
quand le stationnement
est non-génant, la tolérance
est indispensable

Prochaine action :

Samedi 1er février, RV 14H esplanade du chateau de Vincennes
Faites passer le mot, tous les deux-roues sont concernés

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

PAIEMENT PAR CHÈQUE ou PAIEMENT PAR TIMBRE-AMENDE : EMPLACEMENT RÉSERVÉ À LA "PARTIE À ENVOYER" DU TIMBRE-AMENDE <small>(UN SEUL TIMBRE-AMENDE, PAS DE TIMBRE FISCAL)</small>	TIMBRE-POSTE TARIF LETTRE
---	------------------------------

DESTINATAIRE

**Mairie de Paris
&
Préfecture
de Police**

Motards, Scootards
Regroupez-vous,
défendez-vous :
Fédération Française
des Motards en Colère
www.ffmc75.net

Tout le monde		Partout		Tout le temps		CARTE DE PAIEMENT	
IMMATRICULATION	DEPT.	ARRT.	SERVICE	JOUR	MOIS	153456789	

CONTRAVENTION À L'ARRÊT OU AU STATIONNEMENT
LA CONTRAVENTION RELEVÉE À VOTRE ENCONTRE EST DANS LE CAS SUIVANT :

	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE MAJORÉE
CAS N° 1	11 €	15 €
<input checked="" type="checkbox"/> CAS N° 2	35 €	45 €
CAS N° 3	68 €	90 €
CAS N° 4	136 €	180 €

PAIEMENT OU CONTRAVENTION PAR PROCÉDURE AU VERSO

- Y'en a marre ! -
quand le stationnement
est non-génant, la tolérance
est indispensable

Prochaine action :

Samedi 1er février, RV 14H esplanade du chateau de Vincennes
Faites passer le mot, tous les deux-roues sont concernés

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

PAIEMENT PAR CHÈQUE ou PAIEMENT PAR TIMBRE-AMENDE : EMPLACEMENT RÉSERVÉ À LA "PARTIE À ENVOYER" DU TIMBRE-AMENDE <small>(UN SEUL TIMBRE-AMENDE, PAS DE TIMBRE FISCAL)</small>	TIMBRE-POSTE TARIF LETTRE
---	------------------------------

DESTINATAIRE

**Mairie de Paris
&
Préfecture
de Police**

Motards, Scootards
Regroupez-vous,
défendez-vous :
Fédération Française
des Motards en Colère
www.ffmc75.net

Pourquoi ?

Le conseil de Paris a voté à l'unanimité, le 17 décembre 2013, un vœu contre le stationnement des deux-roues motorisés (2RM) sur les trottoirs. Ce texte a été rédigé par Christophe Najdovski, candidat écologiste EELV aux élections municipales de Paris de mars 2014. Ch. Najdovski tente ainsi de mettre en porte-à-faux Anne Hidalgo (PS) et Nathalie Kosciusko-Morizet (UMP), qui ont récemment émis des propositions sur un accroissement du stationnement des 2 roues motorisés, y compris sur des trottoirs balisés.

Les antennes franciliennes de la FFMC appellent à manifester le samedi 1^{er} février 2014 contre la remise en cause de la tolérance de stationnement actuellement en cours sur Paris découlant de la charte signée entre la mairie de Paris et la FFMC qui cadre le stationnement des 2RM sur des trottoirs larges, là où les passants ne déambulent pas), car pour la FFMC le 2 roues motorisé est une solution, pas un problème !

Rendez-vous samedi 1^{er} février à 14 heures sur l'esplanade du château de Vincennes.

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

Pourquoi ?

Le conseil de Paris a voté à l'unanimité, le 17 décembre 2013, un vœu contre le stationnement des deux-roues motorisés (2RM) sur les trottoirs. Ce texte a été rédigé par Christophe Najdovski, candidat écologiste EELV aux élections municipales de Paris de mars 2014. Ch. Najdovski tente ainsi de mettre en porte-à-faux Anne Hidalgo (PS) et Nathalie Kosciusko-Morizet (UMP), qui ont récemment émis des propositions sur un accroissement du stationnement des 2 roues motorisés, y compris sur des trottoirs balisés.

Les antennes franciliennes de la FFMC appellent à manifester le samedi 1^{er} février 2014 contre la remise en cause de la tolérance de stationnement actuellement en cours sur Paris découlant de la charte signée entre la mairie de Paris et la FFMC qui cadre le stationnement des 2RM sur des trottoirs larges, là où les passants ne déambulent pas), car pour la FFMC le 2 roues motorisé est une solution, pas un problème !

Rendez-vous samedi 1^{er} février à 14 heures sur l'esplanade du château de Vincennes.

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

Pourquoi ?

Le conseil de Paris a voté à l'unanimité, le 17 décembre 2013, un vœu contre le stationnement des deux-roues motorisés (2RM) sur les trottoirs. Ce texte a été rédigé par Christophe Najdovski, candidat écologiste EELV aux élections municipales de Paris de mars 2014. Ch. Najdovski tente ainsi de mettre en porte-à-faux Anne Hidalgo (PS) et Nathalie Kosciusko-Morizet (UMP), qui ont récemment émis des propositions sur un accroissement du stationnement des 2 roues motorisés, y compris sur des trottoirs balisés.

Les antennes franciliennes de la FFMC appellent à manifester le samedi 1^{er} février 2014 contre la remise en cause de la tolérance de stationnement actuellement en cours sur Paris découlant de la charte signée entre la mairie de Paris et la FFMC qui cadre le stationnement des 2RM sur des trottoirs larges, là où les passants ne déambulent pas), car pour la FFMC le 2 roues motorisé est une solution, pas un problème !

Rendez-vous samedi 1^{er} février à 14 heures sur l'esplanade du château de Vincennes.

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

Pourquoi ?

Le conseil de Paris a voté à l'unanimité, le 17 décembre 2013, un vœu contre le stationnement des deux-roues motorisés (2RM) sur les trottoirs. Ce texte a été rédigé par Christophe Najdovski, candidat écologiste EELV aux élections municipales de Paris de mars 2014. Ch. Najdovski tente ainsi de mettre en porte-à-faux Anne Hidalgo (PS) et Nathalie Kosciusko-Morizet (UMP), qui ont récemment émis des propositions sur un accroissement du stationnement des 2 roues motorisés, y compris sur des trottoirs balisés.

Les antennes franciliennes de la FFMC appellent à manifester le samedi 1^{er} février 2014 contre la remise en cause de la tolérance de stationnement actuellement en cours sur Paris découlant de la charte signée entre la mairie de Paris et la FFMC qui cadre le stationnement des 2RM sur des trottoirs larges, là où les passants ne déambulent pas), car pour la FFMC le 2 roues motorisé est une solution, pas un problème !

Rendez-vous samedi 1^{er} février à 14 heures sur l'esplanade du château de Vincennes.

Merci de ne pas jeter sur la voie publique